M. Deschanel. — M. Delpech accomplit un acte de courage (Bruit).

M. Le Provost de Launay. — Il fait l'éloge de Déroulède, qui a été condamné.

M. Destieux-Junca. — A bas la réaction! A bas les ennemis de la République!

M. le Président. — J'invite tout le monde au silence; je prie M. Destieux-Junca de s'abstenir de toutes interruptions qui ne sont pas conformes aux habitudes du Sénat.

*Voix à droite*. — On nous insulte! Faites-nous rectifier, M. le Président! (Bruit).

M. Delpech reprend. — Dans l'affaire qui nous occupe il est clairement établi que l'ancien ministre de la guerre a été activement partisan de l'apaisement (Bruit. Mouvement prolongé).

M. Joseph Fabre. — Je ne m'adresse, vous n'êtes pas responsable (Bruit).

M. Delpech. — Nous ne pouvons pas faire de concessions. Le jour où les nations se sont passionnément pris pour des questions de politique, c'est terminé fait de la France.

Les jésuites pourraient venir s'y installer. (Longs mouvements à gauche. Mouvements divers). Il n'y a pour les républicains que l'intérêt d'abord; ensuite, l'esprit de guerre contre toutes les tyrannies. Il y a un autre esprit qu'est pas français, et à ceux qui s'y rattachent, je dirai que guerre sans merci. (Exclamations ironiques à droite. Applaudissements à gauche).

M. Delpech. — Je termine en projet. Je demande au président du Conseil s'il n'y a pas une différence entre les bénéficiaires de l'amnistie.

Les ministres sont responsables de leurs actes personnels et peuvent être mis en accusation par la Chambre en raison des crimes commis par eux. La Chambre ne peut pas modifier les lois constitutionnelles; la Chambre ne peut pas, comme le maître au ministre en accusation, et nous, Hautes-Cours, nous ne droit de le juger (Vifs applaudissements à gauche. — Mouvement prolongé). Pour les égards se portent vers le général Mercier toujours impassible!

Je ne voterai donc pas le projet, que je juge dangereux pour le pays qui depuis plusieurs années est habitué à mépriser le Parlement et la magistrature.

*Voix à droite*: Et l'armée.

M. Delpech. — Oui, l'armée; on a confondu l'honneur de l'armée avec le déshonneur de certains individus. (Bruit. Protestations à droite et au centre). C'est ainsi qu'on a vu un ancien ministre de la guerre ...

M. Destieux-Junca. — Un criminel... (Longs applaudissements à gauche. Les apostrophes s'entrecroisent.)

Dans le bruit M. Fallières fait carillonner sa sonnette mais en pure perte.

M. Destieux-Junca manifeste toujours interpellant le général Mercier.

M. Delpech continue. — A qui la faute? C'est à ces certaines mesures intimes.

M. de Lamarzelle. — Vous voulez parler de la *Petite République* que traite Jeanne d'Arc de chouan et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais. C'est votre presse celle-là!

M. Le Provost de Launay (agitant un numéro de l'*Aurore*) dit: L'*Aurore*?

M. Halgan. — M. Delpech n'écrit-il pas dans l'*Aurore*?

M. Delpech. — Oui, quelquefois, et je m'en flatte (Applaudissements à gauche). Il y a dans les mêmes centres et dans les hautes sphères certains criminels qui sont moins coupables que certains individus qu'on veut amnistier (Interruptions à droite).

M. Pelletier. — Mais M. Delpech n'a nommé personne. (Exclamations ironiques. Mouvement au centre).

M. Delpech. — Comprenez Esterhazy dans l'amnistie. Il rentrera en France, et il trouvera peut-être dans le pays des chouans des électeurs pour l'envoyer ici. (Applaudissements prolongés à gauche. Vives interruptions à droite).

M. le Provost de Launay. — Je représente ici les pays des chouans et je demande la parole.

M. Destieux. — A bas les chouans!

M. le président. — A M. le Provost, Je vous laisse.

M. de Lamarzelle proteste aussi avec vivacité.

## Mercier essaie de se défendre

Debout à son banc, Mercier, la main levée demande la parole (Bruit, mouvement prolongé. Cris à gauche: « A la tribune! A la tribune! »

Mercier. — Je demande, M. le Président, la parole pour un fait personnel (Quelques rares applaudissements à gauche).

Le Président. — Vous avez la parole (Ah! ah!)

Mercier se dirige vers la tribune sous les huées de la gauche. M. Destieux-Junca, debout, lui montre la polite, qu'il ne prend pas.

Mercier. — Je n'avais pas, Messieurs, l'intention de prendre la parole dans ce débat, où dans aucun cas je ne dois rentrer en politique, me réservant pour les discussions militaires dans lesquelles on voudra bien me reconnaître une certaine compétence (Mouvements divers).

*Plusieurs voix à gauche*. — Parlez-nous de Madagascar! (Rires).

Mercier. — Je parlais le silence, mais après ce qui a été dit par l'honorable M. Delpech (exclamations à droite), je crois devoir me départir de mon silence. L'honorable M. Delpech appartient à la Ligue des Droits de l'Homme. Il en est, je crois, un des chefs.

M. Delpech. — Parfaitement, et j'en suis fier.

M. Mercier. — Dans une circonstance récente, lors de l'inauguration de monument de la République, cette ligue a défilé au milieu des drapeaux rouges et des drapeaux noirs. (Bruit sur divers bancs à gauche.)

M. Destieux-Junca. — C'étaient des républicains au moins ceux-là! (Exclamations à droite.)

M. Mercier, en poursuit des cris variés que dominaient ceux de: Mercier au bagne.

MM. Destieux-Junca, Delpech et plusieurs de ses collègues. — Parfaitement. (Applaudissements à gauche.)

Mercier. — Quand j'ai vu M. Delpech prendre la parole, j'ai comme amnistié le sens du mot convention, et son langage m'a plus surpris.

J'ai fait devant le Conseil de guerre de Rennes des déclarations, sous la foi du serment, sur le rôle que j'avais eu en 1894.

M. Destieux-Junca. — Vous avez commis une forfaiture. (Applaudissements à gauche).

Mercier. — Ce que j'ai fait en 1894 je l'ai fait avec la conviction la plus ferme que je le voulais service à mon pays. (Bruit à gauche.)

M. Destieux-Junca. — Vous accomplissant un crime. (Applaudissements à gauche.)

Le Président invite M. Destieux Junca au silence.

M. Le Provost de Launay. — Vous avez été l'objet pour moi! (Rires.)

*Des voix à gauche*. — Vous vous vengez encore de manier l'indulgence. (Bruit prolongé. — Applaudissements à gauche).

Mercier, se tourne vers M. Pelletier et le remercie de son intervention.

M. Pelletier. — Mais, monsieur, mon devoir est de faire respecter la liberté de la tribune, comme de faire respecter quiconque est à la tribune.

Mercier. — Il est encore dite convaincu et si profondé que je n'hésiterais pas à refaire ce que j'ai fait en 1894.

Les derniers mots déchaînent une véritable tempête à gauche pendant que la droite applaudit.

Mercier, sous les huées, termine ainsi:

Je laisse à ceux qui connaissent le sens de chose, à ce chef la solution qu'elles jugeront devoir lui donner. Pour moi je m'en désintéresse complètement.

Et sur ces derniers mots, Mercier descend de la tribune, la droite, MM. Le Provost de Launay, Lamarzelle et Halgan seuls l'applaudissent.

M. Destieux-Junca, montrant la droite:

Ils n'ont pas d'à l'applaudir.

La droite applaudit alors au milieu des rires ironiques de la gauche.

M. Pelletier. — Je vous rappelle une fois à l'ordre. M. Destieux. Engagez votre place.

Mais plus on avance des dénonciations du président, M. Destieux-Junca continue à apostropher la droite: « A bas les chouans! A bas les chouans! A bas la calotte! »

M. Deschanel, applaudit.

M. le Provost de Launay, interpelle son collègue de la droite. Le Sénat est évidemment sous le coup de l'émotion. Il faut le laisser la parole au rapporteur et le calme se rétablit.

## Discours de M. Guérin

M. Guérin. — La Commission m'a chargé de vous présenter un projet de loi qui, en ce qui concerne les condamnés politiques, ne fait que reproduire le projet voté par la Chambre des Députés. Il ne s'agit pas de faire une nouvelle loi d'amnistie, mais de compléter la loi du 21 juillet 1895 par quelques dispositions, des circulaires leur demandant de prendre, dès maintenant, des mesures pour assurer l'année et l'embauchage des ouvriers qui ont été employés aux travaux de l'Exposition.

L'orateur croit que la meilleure à apporter au chômage, c'est de faire exécuter les travaux de travail, l'amélioration des Bourses du travail et la création d'un Office général de renseignements.

Le gouvernement, dans la mesure, doit prévoir le chômage de causes de secours contre le chômage.

M. Coutouly déclare le crédit à l'étude du canal des Deux-Mers, dont la création permettrait d'occuper 50.000 ouvriers pendant cinq ans.

M. Vendin, ministre des travaux publics, explique que les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer du travail aux 15.000 ouvriers employés aux travaux de l'Exposition.

Le ministre ne peut décider la création du canal des Deux-Mers; mais il y aura certainement de travaux dans les mines, canaux et chemins de fer.

M. Guilhaud-Rancet soutient que la cause principale du chômage c'est la désertion des campagnes. Il demande que l'on augmente le plus possible le nombre des casiers regionales agricoles.

Après une courte réponse de M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, la clôture est prononcée.

La Chambre adopte à l'unanimité l'ordre du jour pur et simple de M. Jourde.

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement et comptant sur sa vigilance pour prendre les mesures en son pouvoir pour obtenir le chômage, passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée à 5 heures 50.

## L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE d'Amiens

(*Nouveaux détails*)

### L'ARRESTATION DE M. SAROT

Amiens, 1er juin. — Nous avons dit, hier, qu'un mandat d'amener avait été délivré contre M. Sarot, ancien président du commerce, démeurant 17, rue Evrard de Fouilloy.

Dès le lendemain, la maison était surveillée. Interroger le concierge des agents, la concubine de M. Sarot se rendait au parquet où on en profita pour l'interroger.

Avant-hier matin, les agents se trouvaient devant la maison de M. Sarot, la porte s'ouvrit toute-à-coup. M. Sarot, vêtu d'un pardessus noir, coiffé d'un chapeau haut de forme, cravaté de blanc et portant un parapluie, sortit. Il avait l'air d'une personne parlant en voyage. L'agent s'avança vers M. Sarot et le pria de le suivre au commissariat central.

Le visage de M. Sarot trahit à ce moment une légère émotion, vite dissipée. Sans prononcer une parole, sans demander quelles étaient les raisons pour lesquelles on le priait de se rendre à la police, M. Sarot suivit les agents qui le conduisirent dans un des bureaux du service de la Sûreté, où il resta jusqu'à dix heures du matin.

M. Sarot subit un interrogatoire de deux heures. Il ne s'est pas départi de son calme.

Aux questions multiples du magistrat, il a mis énergiquement avoir séquestré Angèle Thieulet.

Il allait la voir presque chaque jour; il lui portait des victuailles. Cortes, elle eut sorti si elle eut voulu, prétendait-il.

Le fait des victuailles est exact. On a retrouvé dans la maison des épinards.

Le juge, malgré ses questions pressantes et réitérées, n'a pu obtenir de M. Sarot, aucune explication sur les causes de la situation mistérieuse dans laquelle se trouvait Angèle Thieulet.

### Les relations de Sarot avec Angèle Thieulet

C'est à Drilleres-la-Ville que vivait Sarot connut il y a quinze ans, Angèle Thieulet. Il y a dix ans, il vint habiter Amiens et quelques semaines plus tard, la jeune fille venait le rejoindre.

Il alla loger dans une maisonnette située à le 4 de la rue Dom-Bouquet, louée moyennant le prix annuel de 500 francs à M. Boulenger, entrepreneur, rue Boucher-de-Perthes. Le bail est signé le 1er octobre 1895 et mois après, il prit du loyer étant versé régulièrement par M. Sarot.

Le bail prend fin en août prochain et, déjà, M. Boulenger fait des démarches à l'effet d'avoir la clef de l'immeuble.

Voilà neuf ans qu'elle habite la maison, et M. Boulenger n'a jamais vu sa locataire. Il n'a pas le droit de dire que la fille existe.

M. Sarot a eu de nombreuses maîtresses et à toutes il imposa à peu près le même genre de vie qu'à la pauvre fille qu'aime Angèle Thieulet, mais elles purent lui échapper.

Sarot vit maritalement depuis trente-trois ans avec une femme qui est âgée d'une cinquantaine d'années. C'est cette femme qui a été entendue hier par M. le juge d'instruction.

Angèle Thieulet est toujours à l'Hôtel-Dieu, seule, dans une salle isolée. Elle paraît un peu remise; mais elle est toujours faible.

Aux questions qui lui furent posées par les infirmiers, elle répondit par des impertinences et des injures. Elle a, en effet, refusé de prendre un peu de nourriture. A midi on lui a servi un repas composé de un bouillon, deux œufs à la coque et deux demi-bouteille de vin.

Nous croyons que le Parquet attendra encore quelques jours avant de l'interroger. C'est de ses déclarations que sortira sans doute l'explication du mystère qui plane plus que jamais sur cette singulière affaire. Mais voudra-t-elle jamais faire connaître les raisons pour lesquelles elle est restée pendant neuf ans dans cette maisonnette, sans sortir, sans avoir aucune relation avec le dehors.

Dans la rue Dom-Bouquet, il court des histoires fantastiques, invraisemblables, des imaginations travaillant, elles enfantent des romans. Des gens prétendent que la maison où habitait Angèle Thieulet renferme des cadavres d'enfants, que les murs sont percés de meurtrières. Les moins exacts sont rapportés à la police qui a fort à faire en ce moment.

Un commerçant d'Amiens, il vient d'une femme du quartier qui paraît digne de foi: il y a trois ans, un mercredi 31 décembre, cette femme entendit des cris provenant de la maison. Ces cris se prolongèrent plusieurs heures. Elle vit M. Sarot sortir de la maison, il était assez tard. Il se serait mis à la recherche d'une voiture de place. Il n'en trouva point. Plusieurs jours après cette même femme, qui sera entendue par le parquet, aperçut M. Sarot au moment où il sortait de la maison portant sous le bras un paquet.

On raconte bien d'autres histoires, mais aucune d'elles ne paraît reposer sur des faits sérieux.

### Descente du Parquet

Les magistrats du parquet sont descendus dans la maison et ont pris de nombreuses photographies.

Dans les appartements explorés on n'a rien trouvé de bien intéressant, à part un certain nombre de lettres envoyées par la fille d'Angèle Thieulet, la plupart écrites aux époques de la nouvelle année, et qui témoignent bien que sa fille connaissait l'adresse de sa mère.

On a trouvé également des talons de mandat-poste adressés à M. Thieulet père, des malles d'effets d'habillement en parfait état, des bas en assez grande quantité, une caisse d'épicerie, et dans la cuisine une autre caisse de petite dimension dans laquelle se trouvaient une poule et sept pigeons dans un état de décomposition avancée.

Des constatations faites, il paraît résulter qu'Angèle n'est pas montée au premier étage depuis au moins un an. Depuis cette époque elle n'était pas sortie dans sa cour. Le tas d'ordures s'accroît contre la porte de la cuisine qu'il est impossible d'ouvrir.

La porte des cabinets d'aisances n'a pu être ouverte malgré les efforts combinés de plusieurs agents.

Le parquet a mis en demeure M. Boulenger, propriétaire de la maison, de procéder au nettoyage complet de l'immeuble; cette opération aura lieu sous l'œil de la police.

### La plainte

Nous connaissons maintenant à le suite de quelles circonstances M. Thieulet père s'est décidé à déposer une plainte entre les mains de M. le procureur de la République.

Le fils de le malheureuse fille ayant pris du ressentiment de voyage, avait écrit à sa mère pour lui demander son consentement

Il n'obtint aucune réponse. C'est alors qu'il vint à Amiens, frappa en vain à la porte de la maison. Il s'adressa aux voisins qui lui dirent que sa tante n'avait pas été vue par eux depuis de longues années.

Il retourna à St-Quentin, recanta les faits à son grand-père. On sait le reste.

## Nouvelles Étrangères

## LA GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

### A Prétoria

(Dépêche de source boer)

Londres, 1er juin. — On mande de Prétoria aux *Centrals News*, 30 mai:

« La situation devient de plus en plus grave. Les troupes britanniques sont à Van-Wuk's-Rust.

» Le général Botha s'oppose à la marche des Anglais.

» Le commando du général Delarrey se concentre entre Kierksdorp et Postchersfstroom. Un train spécial attend l'heure de transporter le président dans la région de Ledenburg.

La plus grande animation règne à Prétoria.

## LA BELGIQUE

### LES ÉLECTIONS pour les Conseils Provinciaux EN BELGIQUE

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, 1er juin. — La moitié des Conseils Provinciaux de Belgique doivent être renouvelés cette année. Cette élection suit immédiatement, à huit jours d'intervalle, celle pour les Chambres législatives.

Elle est donc fixée à demain dimanche. Des ballottages seront probables dans plusieurs de cantons; cela nous fera le 10 juin un troisième jour de vote, car les élections provinciales se font encore sous le régime majoritaire.

Les cantons dont les électeurs sont convoqués pour le 3 juin sont les suivants:

Dans le **Brabant**: Bruxelles (1er canton), 6, Bruxelles (2e canton), 3, Bruxelles (3e canton), 5, Scharebeek 5, Anderlecht 3, Uccle 3, Tirlemont 3, Wavre 3, Assche 3, Diest 2, Haecht 2, Woiverkem 2, Perwez 2, Aerschot 2, Genappe 2, Leau 1. En tout 47 conseillers.

Dans la **Province d'Anvers**: Malines (1er canton) 3, Malines (2e canton) 4, Turnhaut 3, Lierre 3, Boom 3, Contich 3, Heyst-op-den Berg 3, Moll 3, Westerloo 2, Santhoven 2, Brecht 3, Hoogstraeten 1, Arendonck 4. En tout 36 conseillers.

Dans la **Province de Liège**: Verviers 6, Huy 5, Seraing 5, Hollogne-aux-Pierres 5, Spa 4, Fleron 4, Nondrin 3, Stavelot 2, Waremme 2, Londen 2, Heron 2, Ferrières 1. En tout, 41 conseillers.

Dans le **Hainaut**: Mons 5, Charleroi (canton Sud) 3, Charleroi (canton Nord) 4, Binche 4, Soignies 3, Pâturages 3, Thuin 2, Chimay 2, Antoing 2, Lessines 2, Templeuves 2, Frasnes 2, Leno 2, Celles 2, Quevaucamp 2, Beaumont 1. En tout, 41 conseillers.

Dans la **Flandre orientale**: Alost 6, Termonde 4, Audenaerde 4, Ninove 3, Grammont 3, Tamise 3, St-Nicolas 3, Wetteren 3, Lokeren 2, Renaix 2, Zele 2, Hermele 2, Sottighem 2, Deynze 2, Nederbrakel, Hoorebeek-Ste-Marie 2. En tout, 45 conseillers.

Dans la **Flandre occidentale**: Courtrai (1er canton) 3, Courtrai (2e canton) 4, Thourout 4, Ostende 3, Mouscron 3, Dixmude 2, Furnes 2, Thielt 2, Messines 2, Werwicq 2, Hooghlede 2, Ardoye 2, Zout-Leeuwerke 2, Ghistelles 2, Moorseie 2. En tout 38 conseillers.

Dans la province de **Namur**. — Fosses 7, Gembloux 5, Ciney 4, Walcourt 4, Cauvin 3, Rochefort 3, Beauraing 3, Florennes 2. En tout 31 conseillers.

Dans la province de **Luxembourg**. — Verton 4, Neuf-Chateau 3, Etalle 3, Laroche 2, Bastogne 2, Marche 2, Durbuy 2, Sibret 2, Wellin 1, Fauvillers 1. En tout, 22 conseillers.

Dans la province de **Limbourg**. — Saint-Trond 6, Hasselt 4, Looz 4, Maseyck 3, Heck-la-Ville 3, Sichem 2. En tout 22 conseillers.

DUX.

## GRAVES DÉSORDRES à la Garde Civique d'Anvers

Anvers, 1er juin. — Une véritable rébellion a éclaté mercredi soir, vers 10 heures 1/2, parmi les hommes de la première légion de la Garde Civique qui avaient une séance d'instruction au Vélodrome du Sud.

Les gardes étaient fort mécontents parce qu'on les avait retenus une demi-heure de plus que de coutume. Aussi lorsque le major qui commandait l'instruction les licencia, il y eut un véritable concert de cris dirigés contre lui.

Le major donna alors l'ordre aux hommes de se remettre en place, et comme ils refusaient, il se posta devant la porte du Vélodrome, le sabre au clair; trois cents d'entre eux, parmi les gardes se jetèrent sur eux, les désarmèrent et sortirent du Vélodrome en criant et en chantant.

Les incidents provoquent une vive effervescence en ville.

## POLITIQUE ETRANGÈRE

### L'insurrection en Chine

Nous avons parlé déjà des événements graves dont la Chine du Nord et particulièrement les environs de Pékin étaient le théâtre.

L'insurrection des Boxeurs, dirigée contre les étrangers qui de plus en plus affluent dans leur pays, n'est pas de ce jour et l'on pouvait prévoir nous alions. Dans l'état actuel de l'Empire chinois, cette rébellion peut être grosse des plus sérieuses conséquences.

Aussi n'est-il pas inutile de donner quelques renseignements sur la puissante société secrète dont les agissements sont cause bientôt peut-être à l'attention de tout le monde civilisé.

Des troubles divers avaient eu lieu, pendant l'hiver dans toutes les provinces récemment et violemment pénétrées par l'Europe, notamment dans le Chan-Tung occupé par les Allemands, dans le Pe-Tchi-Li et le Chang-King, coupés de chemins de fer et envahis d'étrangers. On les attribuait à la redoutable société secrète des Boxeurs qui se compte par moins de 200,000 adhérents dans la seule province de Pe-Tchili.

Or, on sait le rôle que jouent les sociétés secrètes dans la vie politique de l'empire chinois. Il en est pénétré, comme un rocher d'abeilles. Elles se croient et s'entre-croisent dans toutes les mailles, pénètrent, essaient variées, sans complicité que peu, sont l'être les affiliés d'associations qui, dans des Etats civilisés, se partagent l'activité des peuples.

Mais, dans les Etats civilisés, ces associations ne sont pas toutes politiques. La plupart, au contraire, se gardent bien de prendre part aux affaires publiques. Et, même parmi les associations politiques, bien peu sont organisées en vue d'une action révolutionnaire.

Au contraire, en Chine, toutes les sociétés sont plus ou moins secrètes. Toutes, à l'occasion sont préparées à l'action révolutionnaire. Le peuple n'ayant aucun recours contre les fonctionnaires et l'administration, il existe comme un « droit sacré de rébellion » qui est peut-être l'un des traits le plus immuable de l'immuable empire. La révolte a mais armée est, en Chine, le seul moyen pour les peuples et les provinces de faire entendre leurs vœux, moyen reconnu et consacré d'ailleurs par des siècles d'histoire et d'expérience. Les révoltés aux yeux des Chinois est une nécessité, un procédé naturel de réclamation, un système de représentation, un droit sacré. Or, ce droit s'exerce, le plus souvent par les sociétés secrètes.

La révolte des Taipings, qui mit la Chine à deux doigts du démembrement, était une révolte de société secrète. Depuis ce temps, il y a eu au moins une quarantaine de soulèvements du même genre, mais moins dangereux parce que plus localisés. C'est ainsi que les provinces du Yun-Nan et du Koei-Tcheou ont été dépeuplées, que les mahométans chinois du nord-ouest se sont plusieurs fois lavés en masse depuis Yakoub bey.

Certaines sociétés, comme la « Grande Triade », existent partout qu'elles comptent des d'adhérents dans les colonies européennes d'Indo-Chine, n'ont pas cessé de croître en importance et en influence depuis vingt ans. Celle des Boxers est particulièrement puissante dans la Chine du Nord.

## LES GRÈVES

### A ROUBAIX

La grève qui avait éclaté mercredi à midi, chez MM. Desmet et Lancelot, négociants en laine, rue de Rome, n'est terminée hier matin. Les huit ouvriers en grève ont tout simplement été remplacés.

### A LILLE

**Nouvelle déclaration des patrons**

Sur la foi de certaines avances faites par quelques patrons à leurs ouvriers, nous expriions que la situation allait enfin s'éclaircir.

Aucun d'eux, il est vrai, ne consentait encore à accorder pleine satisfaction sur tous les points déterminés par les grévistes, celui du 6 0/0 en particulier, mais ils prenaient l'engagement que de quelque façon, sous quelque forme que ce fût, ils rétribueraient leur personnel en raison de ses exigences, sinon au delà.

C'est du moins ce qui semblait résulter des propositions de transaction adressées par les patrons au Comité de la grève, et c'est là ce que celui-ci en a cru comprendre.

Peut-être aussi le texte de ces propositions donait-il matière à équivoque et des lors on pourrait s'expliquer la déclaration catégorique émise hier après-midi par les patrons réunis à la Société Industrielle.

Tel est en effet le procès-verbal qu'ils ont adopté avant de lever la séance.

« Les filateurs de coton et retordeurs de Lille regrettent que des faits inexacts aient été répandus par divers journaux; ils maintiennent purement et simplement leurs propositions antérieures et affirment à nouveau leur entière et complète solidarité.

**A la Maison du Peuple**

Une réunion a eu lieu hier à trois heures à la *Maison du Peuple*.

En conséquence de l'ordre du jour voté la veille la coalition de la grève a encore été mise aux voix et votée avec le même ensemble que précédemment.

A la fin de la séance on n'avait pas encore connaissance du conseil tenu par les patrons à la Société industrielle.

### La grève des boulangers

La grève des boulangers que nous annoncions il y a quelques jours comme probable, commence à s'ébaucher. Toutefois il se pourrait qu'elle fut assez diverse.

Une vingtaine de garçons boulangers ont cessé le travail depuis hier matin et ont invité leurs collègues à suivre leur exemple. Mais jusqu'à présent ces derniers ne veulent rien savoir.

## Chronique Régionale

### NOS REPRÉSENTANTS

M. Morcrette-Ledieu, porté comme ayant lundi, voté *pour* l'ordre du jour de confiance au gouvernement a, en réalité, voté *contre*.

### Distinctions honorifiques

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la liste complète a été signalée pendant le mois d'avril 1900:

NORD

Médailles de bronze. — MM. Léon Delory, agent de police à Lille; Alphonse Blondeau, receveur de l'octroi de Seclin.

Mentions honorables. — MM. Eugène Cambier, brigadier des douanes à Fretin; François Binel, préposé des douanes à Halluin; Edmond Courtois, douanier à Halluin.

Militaires. — Mention honorable.— M. Alexandre Pontecoulan, sergent au 1er régiment d'infanterie.

PAS-DE-CALAIS

Mentions honorables. — MM. Léon Gorean, chef de la station électrique de Beuvry; Louis Haleux, mineur à Annay.

Des médailles d'honneur ont été décernées aux ouvriers et employés de notre région dont les noms suivent:

MM. Martial Henin, journalier dans la maison Vandenbroucque, à Roubaix; André Mesnage, garçon de recettes à la chambre de commerce de Dunkerque; Edmond Pérignon, employé dans la maison Dorel, à Petite-Synthe; Louis Benoon, ouvrier dans la filature Masurel, à Dunkerque; Jules Bohill, employé dans la maison Vandenbroucque, à Dunkerque.

## *Congrès International des Ouvriers Mineurs*

Le Congrès International des Ouvriers Mineurs s'ouvrira à Paris, le 25 juin 1900, place Dupleix, Palais du Travail, Pavillon Syndical et Corporatif.

### Sociétés Agricoles

**Voyage à prix réduit à l'occasion du Concours universel d'animaux reproducteurs à Paris.**

A la demande de MM. Jonnart et Graux, députés, la Compagnie du Nord accorde aux Membres des Sociétés et Syndicats agricoles du Pas-de-Calais, affiliés à la Fédération et à l'Union, une réduction de 50 0/0 sur les tarifs ordinaires. Ces billets seront valables du 1er au 10 juillet.

Faire parvenir les adhésions de suite au pour limité matin au plus tard, avec les pour, résidence, gare de départ et le réseau du Nord, soit par intermédiaire des Sociétés ou Syndicats, soit directement à M. Chabé, secrétaire, rue Saint-Aubert, 53, à Arras.

## Mme veuve Guillemin écrasée par un tramways

On nous télégraphie de Paris:

Un terrible accident s'est produit lundi soir vers six heures, avenue Bugeaud.

Mme Guillemin, maire de l'ancien député du Nord, a été renversée par un tramway qui lui a passé sur le corps.

Elle fut relevée dans le plus affreux état. La jambe gauche coupée, le bras droit écrasé ainsi que la jambe droite.

Conduite à l'hôpital elle y mourut presque aussitôt.

Mme Guillemin était âgée de 40 ans et demeurait avec son fils, 40, rue Vaucan.

## Chronique Locale

## ROUBAIX

### CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du Vendredi 1er Juin.*

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 1/2, en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. H. Carrette, maire.

Etait absent: M. Sûenne, conseiller.

Avant de commencer la procédure secrétaire pour la lecture du procès-verbal, M. le maire informe le Conseil que l'administration municipale répondra à toutes les questions qui plaira aux conseillers de lui adresser. Il demande que l'administration soit avertie, au moins la veille de la séance, des questions qui seront posées.

M. Bouillez demande que les informations sur les questions ne seront discutées qu'après équivalent de l'ordre du jour. Il dit ensuite que la loi ne force pas les conseillers à siéger dans l'ordre du tableau que partant la minorité peut se grouper, afin que les discussions soient plus claires.

MM. Roussel, Motte, Sepet, etc., déclarent qu'ils ne voient aucun inconvénient à ce groupement qui aura lieu dans la prochaine réunion.

Avant de passer à la nomination des commissions, M. Motte oublions que les discussions étrangères à l'ordre du jour ne doivent venir qu'après la séance, demande la parole et lit une déclaration dans laquelle il défend la minorité d'être entrée à la mairie par la porte basse.

— Plusieurs conseillers: Absolument.

— M. Bailleul: La porte de la pour.

Continuant, M. Motte explique que le sectionnement est utile aux minorités et déclare au nom de la minorité qu'elle ne fera pas de la politique pure à l'Hôtel-de-Ville...

— M. Bailleul, — Vous en ferez de l'impure.

M. Motte. — J'espère que les discussions seront courtoises et que les scènes de violences ne se renouvelleront plus.

- Ici, une altercation se produit entre MM. Motte et Bailleul.

Le maire y coupe court en faisant exécuter l'ordre du jour.

On passe donc à la constitution des commissions qui sont composées comme suit:

1re commission: Finances, contentieux, octroi, condition public, mesurage: MM. Bailleul, Tourtel, Lemaire, Bouillez, F. Motte, Dujardin, Hespel, Vandeputte, Denève, Wattremez, A. Carpentier, E. Roussel, J.-B. Tenaul.

2e commission: Travaux publics, bâtiments communaux, voirie, jardins et plantations: MM. Ponthieu, Milbéo, Morel, Kimpe, Nys, Hespel, Vandeputte, Dujardin, Denève, Tonneau Sayet, Lebiez.

3e commission: Hygiène et alimentation publiques, halles et marchés, abattoir, balayage et ébouage, logements insalubres, bains municipaux, école de natation, cimetière: MM. Lepers, Vanwaerebecke, Vandeputte, Wiffart, Denève, Dujardin, A. Carpentier, Wattremez, Dedoncker, Sibille, Leporcq, Deschodt.

4e commission: instruction publique, beaux-arts, musique, théâtres, fêtes publiques: MM. Thérin, Bailleul, A. Carpentier, Tonneau, Watremez, Morel, Vandeputte, Wiffart, Denève, Sûenne, Edouard Motte, Dépréz.

7e, Tramways. — MM. Ponthieu, Milbéo, Thérin, Hespel, Dujardin, Louis Carpentier, Deputeurs, Bayart.

8e: Assistance publique; établissement de bienfaisance; cultes; sapeurs-pompiers. — MM. Van Waerebecke, Lepers, Louis Carpentier, Dujardin, J.-B. Wiffart, Wattremez, A. Carpentier, Tonneau, Vandeputte.

6e, Eaux: Epuration de l'Espierre (commission mixte). — MM. Ponthieu, Milbéo, Vandeputte, Lepers, Bailleul, Wattremez, Noyelles, Cousin.

Commission intercommunale. — MM. Lepers, Ponthieu, Milbéo.

8e, Caisse des Retraites; MM. Lepers, Milbéo, Dujardin.

Commission de surveillance de la Condition publique: MM. Bailleul, Wattremez, A. Carpentier.

Commission administrative des hospices: MM. Bailleul, Wiffart.

Commission administrative du bureau de bienfaisance: MM., Van Waerbecke, Wattremez.

Commission administrative du Mont-de-Piété: MM. A. Dujardin, L. Carpentier.

Commission électorale: MM. Louis Catrice, Ch. Dédette, Emmanuel Mercous, H. Hespel, Derelle, P. Tonneau, Wichart, Ch. Dupré, Delannoy, A. Lombart, Henri Lefebvre.

Commission de révision des listes du jury: canton ouest, MM. Vandeputte, Paul Deputeurs — Canton Est, MM. Dujardin, Achille Carpentier — Canton Nord, MM. Nys, A. Morel.

Liste de proposition des représentants pour